

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 12 Janvier 2016 à 18H30

✚ Date de convocation :	9 janvier 2016
✚ Lieu de la réunion :	Salle du Conseil Municipal
✚ Président :	Madame Corinne VIGNON- ESTEBAN
✚ Secrétaire de Séance :	Madame Myriam ALZAGA

Etaients présents :

1. Madame Corinne VIGNON ESTEBAN
2. Madame Claudette FAGET
3. Monsieur Patrick GRIGIS
4. Madame Aurore MERVILLE COMET
5. Monsieur Michel GODARD
6. Monsieur Raphaël LANGLAIS
7. Monsieur Gérard PRADEL
8. Monsieur Christian CHEVALLIER
9. Monsieur François MERVILLE
10. Madame Myriam ALZAGA
11. Monsieur Gérard PRADEL
12. Madame Christine MUNICH
13. Monsieur Michaël HAHN
14. Monsieur Didier CORTES
15. Madame Bernadette FAURE
16. Madame Anne-Lise CAMUS

Ont donné procuration :

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| 17. Monsieur Robert JORDAN | Procuration à Mme VIGNON |
| 18. Madame Chantal PINEL | Procuration à Mme FAGET |

Est excusée :

19. Madame Anne-Laure BONATO

Madame le Maire ouvre la séance. Elle accueille les participants, cite les procurations et excuse Madame BONATO. Elle désigne la secrétaire de séance et fait lecture de l'ordre du jour.

Point 1 : Lecture et approbation du PV de la dernière séance

Corinne VIGNON donne lecture du procès verbal de la séance du 16 décembre 2015. La lecture du procès-verbal contient quelques imprécisions qui seront reprises et modifiées selon les conclusions de la précédente séance. Dans cette logique, les élus précisent qu'ils signeront le registre des délibérations de la séance du 3 novembre lorsque les modifications auront été apportées. Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

Point 2 : Décisions du maire

Madame VIGNON précise qu'aucune décision du maire n'est à mentionner sur cette séance compte tenu des congés de fin d'année au cours desquels peu de dossiers ont abouti.

ADMINISTRATION GENERALE

Point 3 : Modification des statuts du SDEHG

Corinne VIGNON : Je laisse la parole à Raphaël LANGLAIS.

Raphaël LANGLAIS : En novembre 2015, le SDEHG, qui était le Syndicat Départemental de l'Electricité de la Haute-Garonne a changé de statut, de dénomination notamment, en devenant le Syndicat Départemental d'*Energie* de la Haute Garonne. Pour être très clair, ces nouveaux statuts permettront au Syndicat d'intervenir sur des compétences relevant de la transition énergétique. Ainsi, ils peuvent, grâce à ce changement voté en Assemblée Générale, réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments publics, des certificats d'économie d'énergie, intervenir sur la maîtrise de la consommation d'électricité, des conseils d'économie d'énergie, infrastructures et recharges des voitures électriques.

Il augmente par ailleurs leur part de subventions sur les transitions énergétiques de 70 à 80%. Nous pourrions faire appel à leur service pour les études qui permettent des opérations de maîtrise d'énergie.

Corinne VIGNON : Pour rénover l'éclairage public, notons que nous pourrions bénéficier d'une aide jusqu'à 80%. Je te remercie de ces explications.

Didier CORTES : En termes de recettes, ils n'ont pas développé des ressources différentes ?

Raphaël LANGLAIS : Non, pas à ma connaissance. Mais n'étant pas encore délégué, je n'ai pas participé à la précédente assemblée générale, j'espère me rendre à la prochaine... Je sais toutefois qu'à ce jour, nous n'avons reçu que des courriers du Président, Pierre IZARD, validant ce changement de statut mais sans information sur les évolutions des recettes.

Corinne VIGNON : Très bien. Je vais vous demander de voter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

FINANCES

Point 4 : Demande d'autorisation de subventions pour les installations sportives : pétanque / tennis

Corinne VIGNON : La délibération suivante nous expose les financements possibles pour le projet des équipements sportifs. Je vais vous donner, pour information, un plan du boulodrome, club house ... qui a été étudié en commission. Parallèlement, vous avez le visuel.

Si nous reprenons le plan, nous conservons le club house du tennis, nous détruisons le bloc sanitaire des tennis pour le remplacer par un parking handicapé. Dans la partie beige, à l'intérieur, on retrouve la partie vestiaires, sanitaires et douches pour le tennis ainsi qu'un espace de 6m² de rangements dont ils nous ont fait la demande. A côté, nous trouvons également une petite salle de 35m² commune aux associations et un bureau de 9 m² pour la pétanque. Sur la partie droite, le boulodrome de 225 m² avec 5 pistes. Enfin, privilégiant la sécurité, très peu d'ouvertures permettent l'accès à ces locaux (une porte pour l'accès aux vestiaires/douches, une autre pour l'accès à la salle des associations et une autre porte d'entrée pour le boulodrome).

Notez que la façade nord, et celle sur le côté, sont transparentes pour laisser passer la lumière naturelle. A l'arrière, la façade sera opaque. L'espace a été optimisé, le mur du tennis a été conservé.

L'avantage de cette opération est que nous pouvons bénéficier d'une dotation d'équipement pour les territoires ruraux (DETR), qui apporte une aide aux communes de moins de 2 000 habitants. L'Etat fait un appel à projet pour présenter des projets qui peuvent être subventionnés à hauteur de 50% maximum, en plus des subventions du Conseil Départemental que nous solliciterons par ailleurs.

Ce qui veut dire, au maximum, que la DETR peut nous octroyer un montant de 194 550 euros, le Conseil Départemental un montant de 116 730 euros, 30%. La commune aurait ainsi à sa charge 77 820 euros. Bien entendu, aujourd'hui nous ne connaissons pas le montant de l'aide accordée par la DETR... cela peut être 50%, 40%, 30%, ... Il convient de demander au maximum. L'avantage est que nous pouvons demander des subventions sur les travaux et sur les études.

Nous demandons donc la subvention sur un projet global, incluant la démolition du petit bâtiment et d'éventuels aléas de constructions, soit :

- + 345 000 € HT pour les travaux,
- + 44 100 € HT pour les études et honoraires (cabinet d'architecte et assistance à maîtrise d'ouvrage)
- + soit un total de 389 000€ HT correspondant par ailleurs au montant de travaux défini dans le budget primitif de 470 000 € TTC.

Je souhaiterais vous demander l'autorisation de solliciter ces subventions.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, et particulièrement les membres de l'opposition.

Vote à l'unanimité.

Point 5 : Vote des tarifs « régie / festivités »

5 a : concert Cuarteto Tafi du 16 janvier 2016 et concert de gospel Moody Blue du 12 mars 2016.

Corinne VIGNON : Je laisse la parole à Patrick GRIGIS pour expliquer les délibérations relatives à la fixation des prix d'entrée pour les prochains spectacles.

Patrick GRIGIS : Le samedi 16 janvier, samedi prochain, se déroule le concert du Cuarteto Tafi, groupe d'Amérique Latine. Ils sont 4 quatre sur scène. Il y aura possibilité de se restaurer puisque le Comité de Fêtes proposera des tapas au début, et tout au long de la soirée.

L'entrée est fixée à 5 euros. Le but étant que ce soit accessible pour tout le monde, notamment aux familles, sachant que le prix d'entrée à Balma était de 12€.

Bernadette FAURE : Combien vous coûte cette intervention ?

Patrick GRIGIS : Un forfait de 1 500 euros et 200 euros pour les fiches de salaire...

Corinne VIGNON : L'affiche n'est pas très lumineuse...

Patrick GRIGIS : Dans le forfait, il nous fournissait les fichiers. Nous n'avons pas eu la main sur les fichiers mais c'est vrai qu'il suffit de taper leur nom sur Internet pour voir leur vidéo.

Ensuite, le 27 février, la troupe de théâtre de Drémil jouera sa dernière pièce. C'est la troupe qui assurera l'encaissement des entrées, c'est pourquoi, nous ne votons pas les tarifs aujourd'hui.

Enfin, courant mars, le 12, un concert de Gospel est également prévu. Il y aura plus de 50 choristes sur scène. L'entrée est fixée à 10 euros. Là encore des tarifs en deçà de ce qui est proposé ailleurs (entre 12 et 20 euros selon la salle). Un pourcentage de leur cachet sera reversé à une association caritative.

Bernadette FAURE : Combien cela vous coûte ?

Patrick GRIGIS : 2 300 euros. Je ne sais pas encore si le Comité des fêtes se joindra à nous pour proposer de la buvette et de la restauration. Généralement, ils font salle pleine. La volonté n'était pas non plus de faire du bénéfice mais que ce soit accessible à tout le monde compte tenu qu'il s'agit d'un spectacle de qualité.

Didier CORTES : Juste un petit point, pour reprendre les propos de Patrick... Lors de notre mandat, dans notre partie culturelle, nous avons pris le parti de penser que la culture faisait partie d'un service à rendre à la population. A ce titre, nous l'avons intégré dans les dépenses dans la globalité du budget communal, le principe étant que les administrés paient leurs impôts, nous restituons une partie de ces impôts à travers les spectacles.

Nous ne voterons pas contre le principe mais nous nous abstiendrons.

Corinne VIGNON : Je vous remercie. Sachant que, sur le budget 2016, nous sommes dans une phase de « test » pour trouver ce que les gens attendent, apprécient, ...Nous avons aussi fait des spectacles gratuits, mais pour l'année prochaine, c'est une politique que nous pouvons envisager...

Patrick GRIGIS : Notre politique est toutefois de proposer des tarifs suffisamment accessibles, qu'il y ait au moins une participation.

Didier CORTES : Il s'agit d'une question de principe : on peut imaginer avoir une politique culturelle globale, qu'il y ait une prise en charge au travers des impôts et puis derrière, on fait une prestation gratuite. C'est un choix.

Corinne VIGNON : Effectivement, l'année prochaine, on peut imaginer programmer des événements, comme le concert des Parachutistes, gratuits ...Dans le cadre des Rencontres Métropolitaines par exemple, on pourra bénéficier d'un spectacle gratuit comme le Cirque pour Tous...

Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée avec 4 abstentions.

5 b : Tarif de vente du bois dans le cadre de la régie temporaire

Corinne VIGNON : Michel, de quoi s'agit-il ?

Michel GODARD : Nous avons réalisé des caissons de un m3 pour proposer des proportions de bois identiques. Nous souhaitons vendre 2m3 maximum par famille. L'objectif n'est pas d'en faire commerce.

Corinne VIGNON : D'où vient ce bois ?

Michel GODARD : De la forêt essentiellement, des bords du lac, ... du bois élagué. Il sera vendu par mètre. Il y a du chêne, du pin, ... c'est du tout venant. Cela prendrait trop de temps de trier. Il sera présenté en un mètre, pas en cinquante. Pour les résidents de la commune, le prix est de 35 € le mètre 3, pour les extérieurs, ce sera 50 €.

Corinne VIGNON : Sachant que le prix d'un stère est habituellement de ...

Michel GODARD : 70 à 80 €.

Corinne VIGNON : Comment allons-nous procéder ? Sachant que nous avons une régie temporaire.

Michel GODARD : La régie sera à la mairie, nous donnerons un bon qui sera à échanger, nous enregistrerons les noms. Le bois est aujourd'hui stocké dans les nouvelles boxes aux ateliers, il y en a également au stade.

Bernadette FAURE : Je souhaiterais faire un aparté... Lors de notre dernier mandat, nous avons pris le parti, dans le cadre du CCAS, de donner à certaines personnes âgées, seules, ... un peu de bois pour se chauffer. En essayant de couper plus petit.

Corinne VIGNON : C'est une très bonne idée. Nous nous rapprocherons de ces personnes. Vous aviez beaucoup de demandes ?

Bernadette FAURE : Pas forcément mais on ne sait jamais.

Corinne VIGNON : Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

Point 6 : Décisions Modificatives

Corinne VIGNON : Claudette FAGET va nous expliquer.

Claudette FAGET : Nous avons une taxe d'aménagement à reverser pour les ateliers de 2014. Nous prélevons, dans le cadre d'un jeu d'écriture, 3 608 euros sur l'enveloppe des dépenses imprévues en investissement pour abonder 3 lignes budgétaires :

- + 2128 €: paiement de la taxe d'aménagement pour les ateliers municipaux au titre de la relance de l'année 2014. Nous nous sommes acquittés de la taxe d'aménagement en 2015, mais il y a eu un rappel que nous devons honorer.
- + 400 € pour l'achat de guirlande de Noël,
- + 1 080 € pour l'achat de deux certificats de Berger-Levrault pour la signature électronique, soit 2 X 540 euros. Nous avons eu la possibilité d'inscrire cette dépense en investissement et non en fonctionnement.

Bernadette FAURE : Les guirlandes ont été achetées ?

Claudette FAGET / Corinne VIGNON : Il y a, en effet, une partie qui a été louée et une autre achetée. Dans ce cas, il s'agit des éclairages pour le toit de l'église.

Corinne VIGNON : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Point 7 : Mise en place des entretiens d'évaluation

Corinne VIGNON : Le décret du 16 décembre 2014 relatif à la valeur professionnelle des agents est passé. Il prévoit la mise en place des entretiens professionnels en lieu et place des notes que nous connaissons tous. Dorénavant, les entretiens ne relèveront plus des prérogatives du maire mais de la Secrétaire Générale, Nathalie AYZAC. Ce qui semble assez logique.

Comme l'indique la délibération, les évaluations porteront sur des objectifs qui sont énoncés dans notre feuille de route, validée par le Comité Technique de décembre. Nous vous avons joint un exemple de compte rendu d'entretien qui sera utilisé. Bien entendu, nous ne l'avons pas inventé de toute pièce, nous nous sommes appuyées sur les outils du centre de gestion que nous avons adapté selon notre besoin.

Les critères seront :

- + *les résultats professionnels obtenus,*
- + *les compétences techniques,*
- + *la réalisation des objectifs,*
- + *les qualités relationnelles,*
- + *la capacité d'expertise,*
- + *Les souhaits de formation,*
- + ...

Didier CORTES : Est-ce que les résultats de ces entretiens vont avoir une incidence sur la modularité des primes de technicité ou pas ? Est-ce qu'il y a un pourcentage prévu ou pas ?

Aurore MERVILLE : A ce jour, ce n'est pas encore prévu parce que nous devons justement retravailler la question des primes qui est en évolution réglementaire. Certaines sont supprimées, d'autres

apparaissent, il va y avoir un regroupement de primes... Faire un état des lieux, un bilan de chaque agent. Ce sera une bonne base de travail.

Corinne VIGNON : Je soumetts au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

Point 8 : Création d'un Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'un remplacement

Aurore MERVILLE- COMET : Ceci n'est pas complètement la réalité puisqu'il s'agit du remplacement d'Anabel.

Dans les faits, il ne s'agit pas d'un accroissement d'activité mais bien du remplacement d'un agent. Pour expliquer précisément :

- + Olivier Toubert, titulaire prendra le poste d'Anabel, tout en restant adjoint du service Jeunesse. Il passe à 35 heures à compter du 1^{er} janvier.
- + Mehdi MAKOURI prendra la responsabilité du CAJ.
- + Clément EVRARD est adjoint sur le pôle ALSH. Il passe à 31 heures.

Aurélie Binimélis passe à 30 heures ce qui se justifie par l'important travail à venir avec la mise en place du nouveau service, l'ouverture de la Maison Ragou...

Corinne VIGNON : Pour Aurélie, il s'agit d'un contrat de 6 mois pour évaluer la situation. Elle partira en séjour comme le faisait Anabel. Nous ne doutons toutefois pas trop de ses compétences...

Aurore MERVILLE-COMET : Pour en avoir parlé avec elle, elle est très contente de ce poste.

Corinne VIGNON : *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

+ **Envoi des documents pour le conseil Municipal**

Corinne VIGNON : Si vous en êtes d'accord, je vais distribuer ce document, que vous êtes libre de signer, ou non. Toujours dans un souci de réaliser des économies de papier, je propose que les projets de délibérations et les documents afférents vous soient envoyés par mail. Les convocations resteront sur format papier bien entendu.

Anne-Lise CAMUS : On pourrait commencer par imprimer les délibérations en recto/verso...

Corinne VIGNON : C'est vrai.

+ **PPRN**

Corinne VIGNON : Le Plan des Risques Naturels a été adopté. Peu de choses à dire, nous en avons déjà parlé.

La zone inondable concerne la Marcaissonne, la Sonne et la Seillonne. Un enquêteur s'est rendu en mairie, il nous a indiqué que tout allait bien, qu'il n'y avait pas de remarques.

 **DIVERS**

Corinne VIGNON : Nous programmerons un prochain conseil municipal autour du 10 février, en tout état de cause avant le conseil communautaire du 18 février 2016.

Je vous propose de clôturer le conseil Municipal. Je vous remercie de votre attention.

Fin de la séance : 19h40